

# Le lundi des Brandons, à Payerne

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **10 (1872)**

Heft 10

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-181802>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

### PRIX DE L'ABONNEMENT :

pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.  
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

### AVIS

Les personnes qui désireraient s'abonner au *CONTEUR VAUDOIS* pour neuf mois, à partir du **1<sup>er</sup> avril**, recevront ce journal gratuitement jusqu'à cette époque.

Lausanne, le 9 mars 1872.

Combien n'a-t-on pas reproché aux Vaudois leur défiance à l'égard de la révision fédérale ! Et cependant ils ne sont pas les seuls coupables. Ceux mêmes qui l'ont entreprise n'ont pas une foi bien grande dans leur œuvre, si l'on en juge par les fluctuations des débats qui viennent de se terminer.

Les Chambres ne se sont montrées résolues que sur les points qui enlèvent aux cantons les parties essentielles de leur souveraineté. Une fois ces résultats obtenus, on ne s'y est plus préoccupé que de leur assurer une majorité dans la votation populaire. De là ces contradictions et ces revirements incroyables, dont les premières autorités du pays ont donné trois mois durant le navrant spectacle.

Par une première votation, le Conseil national maintient l'ohmgeld ; pourquoi ? parce qu'il est juste et équitable ? Non, personne n'ose le prétendre sérieusement. C'est tout simplement qu'il fallait ménager les Bernois. « Si vous supprimez l'ohmgeld, disaient sans gêne leurs députés, nous vous retirons unanimement notre concours. »

Plus tard, le Conseil change d'avis. Pour ne pas s'aliéner les suffrages des cantons à vignobles, il reconnaît enfin que ce droit perçu sur des confédérés est une criante injustice. Mais pour conserver également les suffrages des Bernois, il décide que cette injustice durera encore vingt ans.

Voilà ce qui s'appelle réformer.

Comme ces Messieurs étaient en train de démolir les cantons, sous prétexte de détruire des abus, on leur signale une belle occasion de montrer leur zèle réformateur, l'amélioration de l'instruction publique.

Cette idée était tout à fait dans le courant centralisateur qui dominait. Néanmoins les habiles parviennent à le faire rejeter, en vue du vote des cantons catholiques.

Quelques jours plus tard, le Conseil national prend une décision tout opposée, cette fois en vue des cantons libéraux.

Un jour, il se forme une majorité pour inscrire dans la Constitution que le *dimanche est un jour de repos*. Voilà un beau coup de filet, disent les meneurs au sortir de la séance ; cela nous vaut vingt mille suffrages d'ouvriers !

Mais, par malheur, cette disposition singulière n'obtient qu'un succès d'hilarité. Alors le Conseil exécute gracieusement une nouvelle pirouette et décide que la Constitution ne dira rien du repos du dimanche.

Soyez certains cependant que, changeant d'avis une troisième fois, nos révisionnistes auraient voté également que le *dimanche n'est plus un jour de repos*, s'ils avaient pu, par ce moyen, racoler quelques suffrages.

Une autre fois, on place les mines et salines dans le domaine de la législation fédérale : une petite gracieuseté aux Zurichois.

Là-dessus Argovie, Neuchâtel protestent ; leur appui allait manquer à la révision, lorsque le Conseil, effrayé, s'empresse de condamner le lendemain ce qu'il avait trouvé bon la veille.

Et ces gens là se posent en réformateurs.

De leur propre mouvement ils ont entrepris une œuvre que le peuple, seul maître dans cette question, ne leur a jamais demandée ; ils ont porté une main hardie aux admirables institutions de 1848, sous lesquelles des peuples de langues, de races et de religions différentes ont trouvé vingt ans de paix et de prospérité commune : ils ont jeté des brandons de discorde dans le sein de la patrie suisse ; et quand l'on se demande quelle grande pensée les inspire, quel but élevé les soutient et les justifie, on ne trouve rien.

En revanche, si l'on recherchait quelle est, dans ce mouvement, la part des intérêts privés et de l'ambition personnelle, ce serait peut-être le cas de répéter le mot de Bonivard aux magistrats de Genève :

« Que parlez vous de réformer, vous qui êtes si difformes ! »

### Le lundi des Brandons, à Payerne.

La jeunesse de Payerne a fêté le lundi des Brandons, par une représentation amusante.

Le cortège se composait de deux chars à pont, tirés par de vigoureux chevaux. Des gardes-police fédéraux en blouse bleue pincée à la taille, pantalons blancs, avec casquette portant un ruban blanc

sur lequel on lisait : *garde-police fédéral*, contenaient la foule.

On remarquait, au-devant du premier char, une tribune ornée d'un dessin représentant un grand Ours et un Payernois (au naturel), tous deux en costume civil et se serrant la main. Venaient ensuite les orateurs parmi lesquels on distinguait plusieurs confédérés ; au nombre de ceux-ci se trouvait un homme grave, tout de noir habillé, souliers à boucles, chapeau gancé avec un plumet blanc. Ce personnage était un *inspecteur fédéral des écoles*.

Sur l'arrière du char, une gracieuse et belle allemande (avec l'écrêteau au dos : *Vive l'Ohmgeld*), dirigeait une buvette; sur la table autour de laquelle sont réunis de gros fruitiers en goguette, se trouve une dame-jeanne avec étiquette portant :

Bien meilleur que le vin,  
Betzwasser je m'appelle  
Et préférable au jus divin  
Je ne trouble pas la cervelle.

Sur le second char, qui faisait la joie de la foule, une douzaine de musiciens en culottes, gilets, fracs du siècle passé, soufflaient dans des instruments impossibles.

Après un morceau de cette musique originale venaient les discours des divers orateurs : Le président d'abord, le Payernois, le Villageois, (patois), un Bernois (tranchant l'allemand) un Vaudois militaire (portant d'énormes épauettes sous le bras), l'inspecteur fédéral, un Fribourgeois, etc., les uns parlant pour, les autres contre la centralisation dans un langage assez comique et émaillé de bons mots.

Cette petite fête a, dit-on, parfaitement réussi au milieu d'un grand concours de population arrivée des localités voisines.

#### Un grand-duc dans une soupière.

Le *Courrier des Etats-Unis*, raconte en ces termes un accident arrivé sur le chemin de fer d'Ottawa à Toronto (Canada), à un train spécial dans lequel se trouvait le grand-duc Alexis, fils aîné du czar, qui voyage en ce moment dans cette partie du monde :

Le mardi 19 décembre dernier le grand-duc Alexis et sa suite sont partis d'Ottawa pour Toronto dans un train spécial composé de quatre wagons Pullmann. Le train filait ses vingt-cinq milles à l'heure lorsque, parvenu presque à la fin de la ligne de Brookville, les deux derniers wagons — dans l'un desquels était le grand-duc, — ont fait subitement un bond de côté, et, se détachant du reste du train, ont poursuivi leur route en sens oblique à travers les champs couverts de neige.

Au bout d'un moment, ces wagons vagabonds ont pu être arrêtés, et l'on a constaté que leur intérieur offrait un aspect parfait du chaos.

Les voyageurs étaient à table quand l'accident s'est produit, et la secousse avait établi une telle confusion entre les plats, les comestibles qu'ils contenaient et les personnages qui les mangeaient, qu'il était difficile, au premier coup d'œil, de distinguer les uns des autres.

Le grand-duc avait piqué une tête dans la soupière, et l'amiral Possiet était coiffé d'un saladier. Du reste, personne n'avait de mal, mais tout le monde était empêtré dans la sauce, et des légumes assortis adhéraient avec persistance aux cheveux et à la barbe de chacun.

Quelques minutes ont suffi pour débarrasser les voyageurs des aliments qui s'étaient violemment annexés à eux, et ils ont eu la satisfaction d'apprendre que l'accident provenait d'un rail brisé. Après quoi ils se sont installés dans les wagons restés sur les rails, et sont arrivés à Toronto à onze heures et demie, et par 5 degrés au-dessous de zéro.

Le grand-duc s'est hâté de se retirer dans ses appartements au Queen's Hôtel, où un comité de Milwaeken, avec le maire en tête, l'attendait pour l'inviter à visiter cette ville.

#### Le tatouage sur les pontons.

Le goût du tatouage est devenu une véritable manie parmi les détenus des pontons ; tous veulent avoir sur eux un signe ineffaçable rappelant leur détention. Les uns se font illustrer la poitrine de figures imaginaires auxquelles on donne ensuite les noms de Rossel, de Ferré ou de Delescluze, tandis que d'autres préfèrent voir leur bras décoré de drapeaux et de bannières entremêlés de chiffres et de devises. D'autres encore, d'humeur plus sombre, demandent aux artistes en tatouage de leur dessiner des emblèmes funéraires en mémoire des frères et amis tombés pendant l'insurrection. Un ex-capitaine du 180<sup>e</sup> bataillon, nommé Dartigade, porte sur le bras gauche un cadavre auquel deux chiens lèchent le visage, en souvenir de l'exécution de Ferré.

Les commandants des pontons n'ont pas cru devoir s'opposer à ces tatouages qui sont faits généralement par un marin ou un ancien soldat, moyennant quelque pièce de monnaie.

Un droguiste qui a réalisé une assez grande fortune dans son commerce, vient de se retirer dans une jolie maison de campagne. L'autre jour, après une indisposition, son médecin lui conseilla un peu d'exercice, deux heures de cheval tous les matins. Quelques jours se passent et notre droguiste s'en va régulièrement et quotidiennement dans son écurie. Un beau matin, sa femme, fort intriguée de son séjour prolongé dans ce salon d'un nouveau genre, y pénètre, et trouve son cher mari monté sur son cheval et contemplant d'un air mélancolique le râtelier. Elle manifesta son étonnement. « Qu'y a-t-il là de surprenant ? dit le droguiste ; je suis les prescriptions du docteur ; ne sais-tu pas qu'il m'a ordonné deux heures de cheval tous les matins ? »

Un filou des plus adroits, qui était à la recherche d'un chapeau, sortait d'un concert, au milieu d'une foule compacte. Il aperçoit devant lui un particulier tenant sous le bras un castor des plus fins, et